

**Assemblée réunie
de la Commission communautaire commune**

**Séance plénière
du vendredi 19 juin 1992**

SOMMAIRE

	Pages
EXCUSES	94
VOTES NOMINATIFS:	
— Vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 1992	94
— Vote sur la motion de conformité du budget administratif ajusté de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 1992	95

**Verenigde Vergadering van
de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie**

**Plenaire vergadering
van vrijdag 19 juni 1992**

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	94
NAAMSTEMMINGEN:	
— Stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende aanpassing van de algemene uitgavenbegroting van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie voor het begrotingsjaar 1992	94
— Stemming over de conformiteitsmotie van de aangepaste administratieve begroting van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie voor het begrotingsjaar 1992	95

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— *La séance est ouverte à 16 h 56.*

De vergadering wordt geopend om 16 u. 56.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 19 juin 1992.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 19 juni 1992 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

M. Cornelissen, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Cools.

PROJET D'ORDONNANCE AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPS-COMMISSIE VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring? (*Neen.*)

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

— Résultat du vote.

60 membres sont présents.

33 votent oui dans le groupe linguistique français.

7 votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

15 votent non dans le groupe linguistique français.

4 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

1 s'abstient dans le groupe linguistique néerlandais.

— Uitslag van de stemming.

60 leden zijn aanwezig.

33 stemmen ja in de Franse taalgroep.

7 stemmen ja in de Nederlandse taalgroep.

15 stemmen neen in de Franse taalgroep.

4 onthouden zich in de Franse taalgroep.

1 onthoudt zich in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté: il sera soumis à la sanction du Collège réuni.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen: het zal ter bekrachtiging aan het Verenigd College worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe-Soumoy, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poulet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Groupe linguistique néerlandais — Nederlandse taalgroep:

MM. Anciaux, Béghin, Chabert, Mme Creyf, MM. Grijp, Vandenbossche et Vandenbussche.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

MM. André, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Guillaume, Hasquin, Lejeune, Mme Lemesre, MM. Mesot, Michel, Michot, Simonet, Smits et Zenner.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

Groupe linguistique français — Franse talgroep :

MM. Adriaens, Debry, Duponcelle et Mme Nagy.

Groupe linguistique néerlandais — Nederlandse taalgroep :

M. Cauwelier.

BUDGET ADMINISTRATIF AJUSTE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

Vote sur la motion de conformité

AANGEPASTE ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPS-COMMISSIE VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

Stemming over de conformiteitsmotie

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote d'une motion de conformité relative au budget administratif ajusté de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 1992 (nos B-37/1 et 2 — 91/92).

Aan de orde is de naamstemming over een conformiteitsmotie met betrekking tot de aangepaste administratieve begroting van de gemeenschappelijke gemeenschapscommissie voor het begrotingsjaar 1992 (nrs. B-37/1 en 2 — 91/92).

En leur réunion du 22 mai 1992, les Commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales ont constaté la conformité du budget administratif ajusté de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 1992 avec le contenu et les objectifs du projet d'ordonnance ajustant le budget des dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 1992 et ont recommandé l'adoption par l'Assemblée réunie d'une proposition de motion en ce sens.

La proposition de motion de conformité est distribuée sur les bancs et libellée comme suit :

«L'Assemblée réunie,

Vu la recommandation des Commission réunies de la Santé et des Affaires sociales,

Constata la conformité du budget administratif ajusté de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 1992 avec le contenu et les objectifs du projet d'ordonnance ajustant le budget des dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 1992.»

In hun vergadering van 22 mei 1992, hebben de Verenigde Commissies voor de Gezondheid en de Sociale Zaken, de conformiteit van de aangepaste administratieve begroting van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie voor het begrotingsjaar 1992 met de inhoud en de doelstellingen van het ontwerp van ordonnantie houdende aanpassing van de algemene Uitgavenbegroting van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie voor het begrotingsjaar 1992 vastgesteld en de aanneming door de Verenigde Vergadering van een voorstel van motie in die zin aanbevolen.

Het voorstel van conformiteitsmotie wordt op de banken rondgedeeld.

Het luidt als volgt :

«De Verenigde Vergadering,

Aangezien de aanbeveling van de Verenigde Commissies voor de Gezondheid en de Sociale Zaken,

Stelt vast de conformiteit van de aangepaste administratieve begroting van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie voor het begrotingsjaar 1992 met de inhoud en de doelstellingen van het ontwerp van ordonnantie houdende aanpassing van de algemene Uitgavenbegroting van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie voor het begrotingsjaar 1992.»

M. Hasquin. — Monsieur le Président, je pense que M. Guillaume avait déposé un amendement que j'avais contresigné.

M. le Président. — Je donnerai la parole à M. Guillaume dans un instant comme j'en ai convenu avec lui.

Je vous signale toutefois, Monsieur Hasquin, qu'aucun amendement ne peut être déposé à la motion de conformité.

La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, nous proposons deux modifications à ce budget administratif. Tout d'abord, ajouter à la division 03-01 une activité 5 intitulée «Aide aux victimes d'agression», d'un montant de deux millions. Nous justifions cette modification par le fait que beaucoup de victimes d'agression ne parviennent pas à se faire indemniser soit parce que l'agresseur n'a pu être identifié, soit parce qu'il est insolvable ou pour toute autre raison.

Il s'impose dès lors que les pouvoirs publics, en l'occurrence la Commission communautaire commune, viennent en aide financièrement aux victimes notamment en leur facilitant le recours à une action en justice. Cette proposition n'est du reste aucunement incompatible avec les initiatives mises sur pied par les Communautés française et flamande ou même par l'Etat national, mais leur est complémentaire et rentre dans le cadre direct de l'aide aux personnes. La hausse de la criminalité nous oblige à repenser l'aide aux victimes. Il ne me paraît donc pas excessif de prévoir, dans un premier temps, une somme de deux millions en faveur des victimes d'agressions, d'autant qu'on constate que plus de 11 millions ont été consacrés à la réinsertion sociale des anciens détenus. Afin de dégager cette somme, nous proposons de réduire de 2 millions l'activité 1 de la même division 03-01 «Frais d'Etudes, Prestations de tiers effectuées pour le compte de la Commission communautaire commune en matière d'aide aux personnes, Colloques», dont l'utilité nous semble plus hypothétique.

Logiquement nous proposons donc une deuxième modification au budget administratif et plus précisément à l'activité 1 de la division 03-01 «Frais d'études, Prestations de tiers effectuées pour le compte de la Commission communautaire commune en matière d'aide aux personnes, Colloques», en y remplaçant le montant de 4 millions par 2 millions.

M. le Président. — Chers Collègues, je voudrais rappeler la procédure en la matière. Nous y reviendrons certainement un jour en commission afin d'y apporter des améliorations. Mais pour le moment, il ne s'agit que d'une explication de votes. Monsieur Guillaume, vous avez fait ces suggestions en Commission. L'Exécutif n'a pas retenu ces suggestions que

vous venez d'ailleurs de répéter et qui figureront donc au compte rendu de la séance. Votre explication de vote consiste à vous prononcer sur le fait que vous votez ou non la conformité.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, je voudrais préciser que cette technique me paraît insolite dans la mesure où ainsi, l'on ne peut pas amender un budget administratif à moins d'amender le budget général dont le tableau ne reprend que les montants globaux, ce qui n'a alors aucun sens.

M. le Président. — Monsieur Guillaume, vous avez partiellement raison. Selon la loi, le budget administratif ne peut être modifié, nous ne pouvons donc l'amender mais vous avez raison de dire que techniquement, dans l'état actuel des choses, il était impossible de proposer un amendement au tableau du budget par programmes.

La parole est à M. Thys, membre du Collège réuni.

M. Thys, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Monsieur le Président, le Collège réuni s'en tient aux déclarations faites en commission et n'envisage donc pas d'amendements. Je me réfère à ce que vous avez dit et à ce qui a été répondu en commission.

M. le Président. — Nous passons maintenant au vote sur la motion de conformité.

Wij stemmen nu over de conformiteitsmotie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

— Résultat du vote.

61 membres sont présents.

33 votent oui dans le groupe linguistique français.

7 votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

2 votent non dans le groupe linguistique français.

18 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

1 s'abstient dans le groupe linguistique néerlandais.

— Uitslag van de stemming.

61 leden zijn aanwezig.

33 stemmen ja in de Franse taalgroep.

7 stemmen ja in de Nederlandse taalgroep.

2 stemmen neen in de Franse taalgroep.

18 onthouden zich in de Franse taalgroep.

1 onthoudt zich in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, la motion de conformité est adoptée.

Bijgevolg is de conformiteitsmotie aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. De Coster, Demanze, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe-Soumoy, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Groupe linguistique néerlandais — Nederlandse taalgroep :

MM. Anciaux, Bèghin, Chabert, Mme Creyf, MM. Grijp, Vandenbossche et Vandebussche.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. de Looz-Corswarem et Michot.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowitz, Duponcelle, Guillaume, Hasquin, Lejeune, Mme Lemesre, MM. Mesot, Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Smits et Zenner.

Groupe linguistique néerlandais — Nederlandse taalgroep :

M. Cauwelier.

M. le Président. — La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 19 juin est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 19 juni 1992 is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

(La séance est levée à 18 heures.)

(De vergadering is om 18 uur gesloten.)